



chèque caisse des depots

Par **marie 1923**, le **02/04/2023** à **18:39**

bonjour

Je viens de déposer un chèque de la caisse des dépôts auprès de ma banque

celle ci me repond qu'elle doit vérifier la validité du chèque et qu'elle dispose de 15 jours pour cela. Est ce normal? merci de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **02/04/2023** à **19:29**

Bonjour

Oui, c'est possible dans le mesure où l'on constate en ce debut d'année, un recrudescence de faux chèques sur la CDC et surtout la banque de France

Mais bien entendu, la banque peut s'assurer que l'émetteur est réel et/ou connu, quitte à le contacter...

(Elle peut vous débiter dans ce cas de frais d'intervention).